

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 580

présenté par
M. Lamblin

ARTICLE 29

À la première phase de l'alinéa 54, substituer aux mots :

« et d'innovation »

les mots :

« , d'innovation et d'animation auprès des propriétaires forestiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour mobiliser des volumes supplémentaires de bois de nos forêts tout en maintenant une gestion durable, il est nécessaire de maintenir et développer des moyens d'animation sur le terrain auprès des propriétaires forestiers. Cette animation permettra notamment de faire émerger des Groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers.

Le fonds stratégique forêt – bois doit permettre d'apporter des financements pour cette animation, cet amendement vise à le préciser.